

Rallye National « Ronde de l'Est 2025 »

12, 13 & 14 septembre 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

COMITE D'HONNEUR

Mme Huguette BELLO	Présidente du Conseil Régional de La Réunion
M. Cyrille MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de La Réunion
M. Jeannick ATCHAPA	Maire de Bras-Panon
M. Patrice SELLY	Maire de Saint-Benoît
M. Michel VERGOZ	Maire de Sainte-Rose
M. Maurice GIRONCEL	Maire de Sainte-Suzanne
M. Mamisoa RAJOEL	Président de la Ligue de Sport Automobile de La Réunion

COMITE D'ORGANISATION

M. Daniel PAYET	Président de l'ASA SMER
M. Ilias PANCHBAYA	1 ^{er} Vice-président de l'ASA SMER
M. Stéphane LENEVEU	2 ^{ème} Vice-président de l'ASA SMER
Mme Bettina LEBEAU	Secrétaire
Mme Béatrice TRICARD	Secrétaire adjointe
Mme Emmanuelle COCHARD	Trésorière
M. Pascal CHATEAU	Trésorier adjoint
Membres : Mme Nathalie AGATHE, M. Yohan BERTILLE, Mme Marie Élise COCHARD, M. Vincent COCHARD, M. Johan GRONDIN, M. Jean François HOARAU, M. Bernard LAURET, M. Axel LENORMAND, M. Denis TECHER, Mme Nelly THOMAS	

REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation remercie pour leur concours ses partenaires :

- Les municipalités de Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose et Sainte-Suzanne

Ainsi que :

- La Préfecture et la sous-préfecture de Saint-Benoît
- Le Groupement de gendarmerie du Sud de l'océan Indien
- La Direction Départementale de la Sécurité Publique
- La Direction des Services d'Incendie et de Secours
- La Direction Régionale des Routes
- La Direction des Infrastructures Départementales
- La Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- La presse écrite et audiovisuelle
- Le service médical de l'épreuve
- L'ensemble des officiels et bénévoles œuvrant pour le bon déroulement de l'épreuve

- Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement particulier et de l'itinéraire :	Mardi 12 août 2025
Ouverture des engagements :	Mardi 12 août 2025
Clôture des engagements :	Lundi 1^{er} septembre 2025
Dates et heures des reconnaissances :	S1 : Samedi 6 septembre 2025 de 14h à 19h S2 : Dimanche 7 septembre 2025 de 14h à 19h
Vérifications administratives le :	Vendredi 12 septembre 2025 de 16h00 à 22h00
Vérifications techniques le :	Vendredi 12 septembre 2025 de 16h15 à 22h15 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 12 septembre 2025 à partir de 16h20 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 13 septembre 2025 à 9h00 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 13 septembre 2025 à 10h02 <i>Lieu : Tableau d'affichage numérique www.lsar.re/rde2025</i>
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 13 septembre 2025 à 10h02 <i>Lieu : Tableau d'affichage numérique www.lsar.re/rde2025</i>
Briefing des pilotes prioritaires le :	Samedi 13 septembre 2025 à 11h00 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
Départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 13 septembre 2025 à 12h02 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
Arrivée 1 ^{ère} étape le :	Samedi 13 septembre 2025 à 21h05 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
Publication des résultats partiels le :	Samedi 13 septembre 2025 à partir de 23h00 <i>Lieu : Tableau d'affichage numérique www.lsar.re/rde2025</i>
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 13 septembre 2025 à partir de 23h00 <i>Lieu : Tableau d'affichage numérique www.lsar.re/rde2025</i>
Départ 2 ^{ème} étape le :	Dimanche 14 septembre 2025 à 08h27 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
Arrivée 2 ^{ème} étape le :	Dimanche 14 septembre 2025 à 15h15 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
Publication des résultats le :	Dimanche 14 septembre 2025 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent <i>Lieu : Tableau d'affichage numérique www.lsar.re/rde2025</i>
Vérifications finales le :	Dimanche 14 septembre 2025 à partir de 15h30 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	
Remise des prix le :	Dimanche 14 septembre 2025 à partir de 16h30 <i>Lieu : Champ de foire, Bras Panon</i>

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sports Mécaniques de l'Est de La Réunion (A.S.A. S.M.E.R.) organise le « **Rallye National Ronde de l'Est 2025** » du 12 au 14 septembre 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR) le **12/06/2025** sous le numéro **2025-1912-02** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 610 en date du 31/07/2025**.

Comité d'Organisation

Président : Daniel PAYET
 Membres : Ilias PANCHBAYA, Stéphane LENEVEU, Bettina LEBEAU, Béatrice TRICARD, Emmanuelle COCHARD, Pascal CHATEAU, Nathalie AGATHE, Yohan BERTILLE, Marie Élise COCHARD, Vincent COCHARD, Johan GRONDIN, Jean François HOARAU, Axel LENORMAND, Denis TECHER, Nelly THOMAS

Secrétariat du Rallye, Adresse : 12 bis allée de la Vanille, Lot. La Confiance, 97470 Saint Benoît

Téléphone : 06 93 81 81 97

E-mail : asasmer470@gmail.com

Permanences du Rallye :

Siège social de l'ASA SMER

12 bis allée de la Vanille, Lot. La Confiance,
Saint Benoît

Du 12/08 au 01/09/2025

(Dépôt dans la boîte aux lettres uniquement)

RS Sport

49 rue Victor le Vigoureux, Saint Pierre

Du 12/08 au 01/09/2025

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Garage Phil'Auto

11 rue des Poivriers, ZA Paniandy, Bras Panon

Du 12/08 au 01/09/2025 de 18h à 20h

(Contact téléphonique au préalable)

Eddy Sautron Automobile

6 rue Marchesseaux, Sainte Marie

Du 12/08 au 01/09/2025

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30

Organisateur technique

Nom : A.S.A. S.M.E.R., représentée par Monsieur Jean Fred MAUVE, licence n° 382500

Adresse : 12 bis allée de la Vanille, Lot. La Confiance, 97470 Saint Benoît

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur	M. Patrick AGATHE	Licence n°19014
Tricolore	M. Daniel PAYET	Licence n°17520
	Mme Blandine MACAGNANGA	Licence n°190038
Voiture Balai	M. Jérôme DEFAUD	Licence n°175312
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean François HOARAU	Licence n°19450
Commissaires Sportifs	M. Christian ALBANY	Licence n°13792
	Mme Emmanuelle COCHARD	Licence n°13796
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Chantale CATONNET	Licence n°13782
Directeur de Course	Mme Béatrice TRICARD	Licence n°25363
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Johan DAVAL	Licence n°307752
	M. Philippe BENARD	Licence n°13753
Secrétaires à la Direction de Course	Mme Marie Karine BOYER	Licence n°378820
	Mme Edith LEVENEUR	Licence n°17497
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Muriel RAJOEL	Licence n°51837
	M. Ilias PANCHBAYA	Licence n°84354

Commissaire Technique responsable	M. Christian BONIN	Licence n°1188
Commissaires Techniques adjoints	M. Alain HOAREAU	Licence n°13451
	M. Emmanuel REVELIN	Licence n°189727
	M. Djounaid DALHED	Licence n°156199
	M. Patrice JUBRE	Licence n°250804
Médecin chef	M. François TIXIER	Licence n°219424
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Nathalie AGATHE	Licence n°34374
Juges de faits (additif à venir)	M. Pascal CHATEAU	Licence n°142413
Chargé des relations avec la presse	M. Daniel PAYET	Licence n°17520
Classements	Patrick SOFT	
Speaker	M. Sébastien AUTALE	Licence n°122097

1.2P. ELIGIBILITE

Le « Rallye National Ronde de l'Est 2025 » compte pour

- La Coupe de France des Rallyes 2025 – Coefficient 3
- Le Championnat des rallyes, le Championnat Junior, le Championnat féminin de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion, le Championnat 2 roues motrice (pilotes et copilotes)
- La Coupe des classes de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion (pilotes et copilotes)
- Le Challenge Promo validé par la Ligue du Sport Automobile de La Réunion
- Les Coupes et Challenges validés par la Ligue du Sport Automobile de La Réunion

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés par voie de presse, et/ou via la page Facebook de l'A.S.A. S.M.E.R. et/ou sur le tableau d'affichage numérique via le lien suivant : www.lsar.re/rde2025, de leur horaire de convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le vendredi 12 septembre 2025 de 16h à 22h15 au Champ de foire de Bras Panon.

Les vérifications finales auront lieu le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 15h30 au Champ de foire de Bras Panon.

En cas de réclamation, le démontage se fera au Garage Phil'Auto à Bras Panon.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au Rallye National Ronde de l'Est 2025 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) ou à l'un des points d'engagement (cf. Art. 1P), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **01 septembre 2025 à 23h59** accompagnée des règlements de l'engagement et système de géolocalisation.

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum y compris le rallye de régularité.

3.1.1.10P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - 585,00 €, pour les concurrents inscrits en challenge promo + 50,00 € pour la location du GPS
 - 650,00 €, pour tous les autres concurrents + 50,00 € pour la location du GPS
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 300,00 €

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de la location du système de géolocalisation. **Une caution de 300,00 € est exigible** pour la mise à disposition de ce dernier.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'ensemble des parcs d'assistance seront regroupés sur le site du Champ de foire de Bras Panon durant toute la durée de l'épreuve.

Deux véhicules d'assistance seront autorisés par voiture de course engagée dans les parcs d'assistance. Chaque véhicule d'assistance devra être muni d'une plaque « Assistance » qui sera remise au concurrent lors de la remise des plaques et/ou des vérifications.

4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation. Une caution de 300,00 € sera demandée à chaque concurrent au moment de la remise du kit de géolocalisation.

Les concurrents devront veiller à l'activation et au bon fonctionnement du système de géolocalisation dès le passage du véhicule aux vérifications techniques, avant le départ et jusqu'à la fin de l'épreuve (ou leur éventuel abandon). Une pénalité pourra être infligée par le Collège des commissaires sportifs en cas de non-respect de ces prescriptions.

Le système de géolocalisation devra être obligatoirement désactivé à la fin de l'épreuve.

La location est de 50,00 € à régler lors de l'engagement.

La caution de 300,00 € remise aux VA/VT sera rendue sous réserve de restitution du kit (boîtier + câble) à l'issue de l'épreuve et après vérification du fonctionnement du matériel.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate des parcs de regroupement, d'assistance et fermés sont strictement interdits. Toute action publicitaire ou promotion sur l'image de cette épreuve peut être autorisée ou tolérée après une demande faite au préalable aux organisateurs de la manifestation.

Toutes affiches non autorisées sont interdites pendant la durée du meeting.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye National Ronde de l'Est 2025** représente un parcours de **377,610 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **6 sections**.

Il comporte **12 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **124,950 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3 & 5 – Sainte Marguerite	10,200 km	ES 2, 4 & 6 – Rapiers	14,260 km
ES 7, 9 & 11 – Carron Ango	8,750 km	ES 8, 10 & 12 – Vincendo	8,440 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Session 1 : Samedi 6 septembre 2025 de 14h à 21h

Session 2 : Dimanche 7 septembre 2025 de 14h à 20h.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/100^e de seconde.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

9.1.1P. Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon le règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de La Réunion.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises aux 3 premiers du classement général « scratch », à l'équipage vainqueur du classement « féminin », aux 3 premiers équipages du « Challenge promo » et aux premiers de chaque classe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 16h30 au Champ de foire de Bras Panon.

Rallye National « Ronde de l'Est 2025 »

12, 13 & 14 septembre 2025

RALLYE REGULARITE SPORTIVE

RALLYE VEHICULE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE - VMRS

Dans le cadre du « rallye support » dénommé « **Rallye National Ronde de l'Est 2025** », un rallye de véhicule moderne de régularité VMRS – Loisir Prestige (LPRS) et Loisir Tourisme (LTRS) à partir du 01 janvier 1997, est organisé sous l'appellation suivante :

« **Rallye de régularité VMRS Ronde de l'Est 2025** »

Il reprend l'ensemble du règlement standard des rallyes.

Les concurrents s'élanceront avant les concurrents du rallye support durant toute l'épreuve.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem « Rallye support »

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. S.M.E.R. organise du 12 au 14 septembre 2025 en qualité d'organisateur administratif et technique, un rallye de véhicules modernes de régularité VMRS – Loisir Prestige « LPRS) et Loisir Tourisme (LTRS) dénommé :

« **Rallye de régularité VMRS Ronde de l'Est 2025** »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR) le **12/06/2025 sous le numéro 2025-1912-02** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 610 en date du 31/07/2025**.

Comité d'Organisation

Idem « Rallye support »

Secrétariat du Rallye

Idem « Rallye support »

1.1P. OFFICIELS

Idem « Rallye support »

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés par voie de presse, et/ou via la page Facebook de l'A.S.A. S.M.E.R. et/ou sur le tableau d'affichage numérique via le lien suivant : www.lsar.re/rde2025, de leur horaire de convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le **vendredi 12 septembre 2025 de 16h à 22h15** au Champ de foire de Bras Panon.

Il n'y a pas de vérifications finales.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture, aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentes aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo),
- Licences en cours de validité ou Titre de Participation
- Attestation d'assurance
- Vignette contrôle technique.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaire Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par le DC au parc fermé le **samedi 13 septembre 2025 à 10h30** au Champ de foire de Bras Panon et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages contre émargement.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au **Rallye de régularité VMRS Ronde de l'Est 2025** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) ou à l'un des points d'engagement (cf. Art. 1P), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **01 septembre 2025 à 23h59** accompagnée des règlements de l'engagement et système de géolocalisation.

Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum y compris les VHRS. Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés au rallye support. Une liste d'attente sera alors établie dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 650,00 €,
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 300,00 €

En plus des droits d'engagement, sur cette épreuve, un système de géolocalisation sera utilisé et la somme forfaitaire est fixée à 50,00 € à joindre au règlement des droits d'engagement. Une caution de 300,00 € est également demandée.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Prestige Sportive (voiture de grand tourisme GT) de série conforme à la législation routière en France construites après le 31 décembre 1996 (LPRS). Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Tourisme Sportive de série conforme à la législation routière en France construites après le 31 décembre 1996 (LTRS).

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2P. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. **Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.**

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du « rallye support »

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement particulier du « rallye support ».

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA, au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA et au règlement particulier du « rallye support ».

6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye de régularité VMRS Ronde de l'Est 2025** représente un parcours de **377,610 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **6 sections**.

Il comporte **12 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **124,950 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3 & 5 – Sainte Marguerite	10,200 km	ES 2, 4 & 6 – Radiers	14,260 km
ES 7, 9 & 11 – Carron Ango	8,750 km	ES 8, 10 & 12 – Vincenzo	8,440 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **2**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Session 1 : Samedi 6 septembre 2025 de 14h à 21h

Session 2 : Dimanche 7 septembre 2025 de 14h à 20h.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour être classés, les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupement et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements, l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Le classement général sera fait pour chaque moyenne (haute, intermédiaire, basse).

À titre d'information, le classement de toutes les moyennes confondues pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex aequo subsistaient, il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Des coupes seront remises aux 3 premiers de chaque moyenne (haute, intermédiaire et basse).

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 16h30 au Champ de foire de Bras Panon.